



## Suspension de permis

-----  
Par Ratichou

Bonjour,

mon fils a été arrêté dimanche dernier, en fin de journée pour être positif au THC, il avait fumé la veille, pour la fête du village..il a été arrêté en bas de notre rue, il était frais!! douché, pas du tout dangereux pour autrui!!! on a donc reçu hier en recommandé un courrier de la préfecture de la Gironde pour suspension pour 6 mois de permis.

Mon fils a 3 ans de permis depuis avril 2024, et aucunes infractions à ce jour, il travail en CDI et fait les 3\*8, impossible de faire du Co voiturage..

Ma question est; est ce que cela est possible de récupérer son permis, après les tests demandés à savoir analyses d'urines et psychotechniques validés avant les 6 mois?

Merci pour votre réponse.

Cordialement,

Mme xxxxxxxx anonymisation

-----  
Par chaber

bonjour

est ce que cela est possible de récupérer son permis, après les tests demandés à savoir analyses d'urines et psychotechniques validés avant les 6 mois?

Votre fils récupérera son permis lorsque les 6 mois de suspension administrative auront été effectués

Par ailleurs il doit faire part à son assureur de son retrait de permis pour conduite sous alcool ou stupéfiants selon le code des assurances art L113.12.

-----  
Par Ratichou

Ok merci pour votre réponse.

Bonne journée!!